

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 4 novembre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le quatrième (4^e) jour du mois de novembre deux mille dix-neuf (2019) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent*
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Cinq (5) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2019-11-703.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 7 octobre 2019
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 1er octobre 2019 au 28 octobre 2019 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Dépôt d'une lettre reçue de M. Jacques Desjardins
 - 5.2. Dépôt d'une lettre reçue de M. Jean-Marie Lebel
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Anciennes portions de l'autoroute 20 et de la route Moreault – Transfert de gestion et servitudes
 - 6.2. Transport Vas-Y inc. - Dépôt du rapport des déplacements
 - 6.3. Revenu Québec – Adoption d'une résolution pour désigner le Directeur général à titre de représentant pour la Municipalité
 - 6.4. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019)
 - 6.5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.6. Demande de support financier pour le Grand Concert 2019 – Fabrique de Cacouna
 - 6.7. Club de motoneige les déserteurs inc. – Renouvellement de droits de passage
 - 6.8. Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent – Cotisation annuelle 2020-2021

- 6.9. Demande de gratuité – Activité « Paniers de Noël » du CLSC de Rivière-du-Loup
- 6.10. MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière
- 6.11. Relais à Vélo Aldo Deschênes – Demande d'autorisation pour traverser la Municipalité de Cacouna via la route 132 le 13 juin 2020
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport du mois d'octobre 2019
 - 7.2. Adoption du Plan municipal de sécurité civile
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Achat de pneus pour la camionnette – Soumissions reçues de deux entreprises
 - 8.2. Ajout d'un lampadaire de rue entre le 1133 et le 1125, route de l'Église – Appuie de la demande de Mme Linda Beaulieu et M. Henri-Georges Tardif auprès du MTQ
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Modification de la résolution 2019-10-691.9.1 concernant l'adjudication du contrat de collecte des matières résiduelles
 - 9.2. Modification de la résolution 2019-10-692.9.2 concernant l'adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier
 - 9.3. Renouvellement de l'entente avec la Société VIA pour le traitement des matières recyclables
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois d'octobre 2019
 - 10.2. Démission de deux membres du Comité d'embellissement
 - 10.3. Dépôt des crédits de taxes à verser dans le cadre du Programme de revitalisation 2014-2017
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'octobre 2019
 - 11.2. Autorisation de dépenses à venir pour les Loisirs Kakou
 - 11.3. Facture Animation de l'Est – Installation des équipements sonores et visuels au Centre de Loisirs Place St-Georges
 - 11.4. Comité des amis des aînés – Correction de la résolution 2019-10-698.11.7
 - 11.5. Contrat de travail du technicien en loisirs et culture
 - 11.6. Approbation des contrats pour la dispense de divers cours offert aux citoyens
 - 11.7. Autorisation pour la signature de l'entente de service avec la MRC concernant l'élaboration de la politique familiale et de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)
 - 11.8. Construction de la patinoire - Octroi d'un mandat à la firme LER afin d'effectuer le contrôle des sols et matériaux pour la construction de la patinoire
 - 11.9. Facture Atelier5 – Administration de chantier
 - 11.10. Refonte visuelle des sites web des municipalités rurales
 - 11.11. Atelier5 - Certificat de paiement #1 pour Constructions Béton 4 Saisons
- 12. FINANCES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 9 décembre 2019 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-11-704.3.1

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2019-11-705.4.1

4.1. Ratification des déboursés du 1^{er} octobre 2019 au 28 octobre 2019 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Suzanne Rhéaume

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 28 octobre 2019 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 97 584,00 \$ à même le fonds général;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Jacques Desjardins

Une correspondance reçue de la part de M. Jacques Desjardins est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

5.2. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Jean-Marie Lebel

Une correspondance reçue de la part de M. Jean-Marie Lebel est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-11-706.6.1

6.1. Anciennes portions de l'autoroute 20 et de la route Moreault – Transfert de gestion et servitudes

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de prolongement de l'autoroute 20 (projet 154-90-0099) terminé en 2011, des servitudes de drainage, de boisement, de non-déboisement et de non-accès, etc. doivent être prises par le ministère des Transports du Québec (MTQ) sur des anciennes parties d'emprise de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT que des parties d'emprise de l'ancienne route Moreault doivent être ajoutées à l'emprise de l'autoroute 20, de la route 132 et de la Route Moreault;

CONSIDÉRANT que le MTQ assumera les frais de notaire requis pour l'ensemble démarches légales qui découleront de la présente résolution;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna s'engage à céder à titre gratuit les servitudes mentionnées au plan d'expropriation AA-6508-154-90-0099, feuillets 2, 3, 4, 5 et 6, et à ne pas enlever le caractère de chemin des portions de l'ancienne route Moreault qui doivent être ajoutées aux emprises de l'autoroute 20 et de la route Moreault;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder à la signature du ou des contrat(s) de servitudes de drainage, de boisement, de non-déboisement et de non-accès, etc. à intervenir entre la Municipalité de Cacouna et le ministère des Transports du Québec (MTQ).

*Arrivée de M. Bruno Gagnon

6.2. Transport Vas-Y inc. - Dépôt du rapport des déplacements

Le rapport des déplacements effectués par l'entreprise Transport Vas-Y inc. sur le territoire de la Municipalité de Cacouna, pour les années 2017 et 2018, est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2019-11-707.6.3

6.3. Revenu Québec – Adoption d'une résolution pour désigner le Directeur général à titre de représentant pour la Municipalité

CONSIDÉRANT que Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, doit être autorisé à agir pour et au nom de la Municipalité de Cacouna avec l'ensemble des départements de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT que des éléments essentiels doivent se retrouver dans ladite résolution afin que celle-ci soit conforme aux exigences de Revenu Québec;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Cacouna, soit autorisé à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

6.4. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019)

Afin de se conformer aux obligations du *Code municipal*, les états financiers trimestriels comprenant les activités de fonctionnement à des fins fiscales (du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019) et l'état de la situation financière (du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019) sont déposés aux membres du Conseil municipal pour information générale.

6.5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité fait état du dépôt de l'ensemble des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, tel que le requière la Loi.

2019-11-708.6.6

6.6. Demande de support financier pour le Grand Concert 2019 – Fabrique de Cacouna

CONSIDÉRANT que le groupe choral « De la terre à la Mer » œuvre depuis 2014 en faveur des fabriques de notre région;

CONSIDÉRANT que la 6^e édition du concert sera présentée à l'église de L'Isle-Verte le dimanche 17 novembre prochain à compter de 14h00;

COSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite participer à la réussite de cette activité culturelle d'envergure;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna apporte une contribution financière d'un montant de cinquante dollars (50,00 \$) afin de soutenir l'évènement culturel du Grand Concert 2019;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fond général de la Municipalité;

QUE Monsieur Benoît Thériault, occupant le siège numéro 4 du présent Conseil municipal, se retire de la présente décision compte tenu qu'il occupe le poste de responsable au sein de la fabrique de la paroisse de Cacouna.

2019-11-709.6.7

6.7. Club de motoneige les déserteurs inc. – Renouvellement de droits de passage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu une lettre de la part de Mme Chantal Dionne, secrétaire-trésorière du Club de motoneige les déserteurs inc., à l'effet que ce dernier souhaite renouveler les droits de passage des motoneigistes sur diverses parcelles de terrain de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige les déserteurs inc. souhaite renouveler les droits de passage en question pour une période de cinq (5) ans à compter de l'adoption des présentes;

CONSIDÉRANT que les droits de passage demandés affecteront et s'effectueront aux endroits suivants :

- sur le chemin de la Rivière-des-Vases sur une distance de moins d'un demi-kilomètre;
- sur la route du Réservoir;
- sur la route Moreault;
- sur le terrain désigné comme étant le lot numéro 4 984 166;
-

CONSIDÉRANT que le passage des motoneigistes sur le territoire de la Municipalité de Cacouna contribue au développement économique et touristique de la région;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accorde au Club de motoneige les déserteurs inc., pour une période de cinq (5) ans à compter de la date des présentes, un droit de passage aux endroits suivants :

- sur le chemin de la Rivière-des-Vases sur une distance de moins d'un demi-kilomètre;
- sur la route du Réservoir;
- sur la route Moreault;
- sur le terrain désigné comme étant le lot numéro 4 984 166;

QUE la Municipalité de Cacouna demande au Club de motoneige les déserteurs inc. de mettre en place l'ensemble de la signalisation nécessaire afin que la circulation à ces endroits se fasse de façon sécuritaire;

QUE l'ensemble des usagers empruntant ces parcelles de territoire le fasse de façon responsable et sécuritaire.

2019-11-710.6.8

6.8. Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent – Cotisation annuelle 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu une correspondance de la part du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que cette correspondance fait état de la prochaine cotisation annuelle de la Municipalité de Cacouna afin de continuer de faire partie du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle 2020-2021 s'élève à un montant de 10 911,13 \$ (taxes incluses) pour la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que les services bibliothécaires sont essentiels afin de continuer d'assurer un bon développement socio-culturel de la communauté de Cacouna;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de porter à son prochain budget la cotisation annuelle 2020-2021 au montant de 10 911,13 \$ (taxes incluses) afin de continuer de faire partie du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement de la cotisation mentionnée ci-dessus, à même le fond général de la Municipalité, et ce, dès que le budget de l'année 2020 aura été adopté par le Conseil municipal.

2019-11-711.6.9

6.9. Demande de gratuité – Activité « Paniers de Noël » du CLSC de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna accueillera cette année l'Équipe en organisation communautaire du CLSC de Rivière-du-Loup pour l'organisation de l'activité « Paniers de Noël »;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette activité est d'assurer une couverture des besoins des résidents des municipalités rurales en la période des fêtes qui approche à grands pas;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être en mesure de confectionner l'ensemble des paniers de denrées à être distribués à diverses familles dans le besoin, les bénévoles participant à cette activité ont besoin de locaux appropriés pour leur permettre de mettre en œuvre leur activité;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de louer gratuitement la Salle Cacouna ainsi que l'espace cuisine situés à l'intérieur du Centre de Loisirs Place St-Georges à l'Équipe en organisation communautaire du CLSC de Rivière-du-Loup pour la tenue de l'activité « Paniers de Noël »;

QUE cette location se tiendra le 15 décembre 2019 de 7h30 à 18h00 et le 16 décembre 2019 de 8h00 à 16h00, afin de pouvoir monter et distribuer les « Paniers de Noël ».

6.10. MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière

Une correspondance reçue de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation approuvant la proportion médiane (100 %) et le facteur comparatif (1,00) du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Cacouna, pour l'exercice financier 2020, est déposée au Conseil municipal pour information générale.

2019-11-712.6.11

6.11. Relais à Vélo Aldo Deschênes – Demande d'autorisation pour traverser la Municipalité de Cacouna via la route 132 le 13 juin 2020

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation reçue de la part du Relais à Vélo Aldo Deschênes;

CONSIDÉRANT que cet évènement consiste en un parcours cycliste à relais des 300 kilomètres séparant les villes de Lévis et Rimouski, et ce, afin d'amasser des fonds qui seront remis à la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que par cette demande, le Relais à Vélo Aldo Deschênes demande à la Municipalité de Cacouna l'autorisation de traverser à vélo le territoire de la Municipalité via la route 132, et ce, le 13 juin 2020 alors que les cyclistes participant à cette activité circuleront sur ladite route 132 entre 15h00 et 16h00 environ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité des cyclistes, le ministère des Transports du Québec (MTQ) exige au Relais à Vélo Aldo Deschênes de lui fournir une résolution des conseils municipaux de l'ensemble des municipalités qui seront traversées lors de cette activité;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna autorise les cyclistes participant au Relai à Vélo Aldo Deschênes à traverser à vélo le territoire de la Municipalité via la route 132, et ce, le 13 juin 2020 alors que les participants à cette activité circuleront sur ladite route 132 entre 15h00 et 16h00 environ.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Service incendie – Rapport du mois d'octobre 2019

Dépôt du rapport du service incendie du mois d'octobre 2019 pour information.

2019-11-713.7.2

7.2. Adoption du Plan municipal de sécurité civile

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soit adopté;

QUE M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

8. TRAVAUX PUBLICS

2019-11-714.8.1

8.1. Achat de pneus pour la camionnette – Soumissions reçues de deux entreprises

CONSIDÉRANT que les pneus de la camionnette des travaux publics (Nissan Titan) doivent être remplacés puisqu'ils ont atteint leur durée de vie maximale;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes) pour 4 pneus
OK PNEUS (Lefebvre Mecanik)	1 372,75 \$
Pneus FD inc.	1 456,73 \$

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence OK PNEUS (Lefebvre Mecanik), et ce, pour l'achat de 4 pneus de marque Toyo, modèle OpenCountry WLT1, afin de remplacer ceux qui sont actuellement sur la camionnette des travaux publics;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-11-715.8.2

8.2. Ajout d'un lampadaire de rue entre le 1133 et le 1125, route de l'Église – Appui de la demande de Mme Lynda Beaulieu et M. Henri-Georges Tardif auprès du MTQ

CONSIDÉRANT la correspondance écrite reçue de Mme Lynda Beaulieu et M. Henri-Georges Tardif, résidents au 1125, route de l'Église à Cacouna;

CONSIDÉRANT que dans leur correspondance ces deux citoyens demandent à la Municipalité de Cacouna d'installer un lampadaire de rue supplémentaire près de leur résidence située au 1125, route de l'Église à Cacouna, et ce, afin d'assurer leur sécurité;

CONSIDÉRANT que la route de l'Église est la propriété du ministère des Transports du Québec (MTQ) et non celle de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna appui la demande de Mme Lynda Beaulieu et M. Henri-Georges Tardif afin de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'installer un lampadaire de rue supplémentaire entre les propriétés situées au 1125 et au 1133, route de l'Église à Cacouna, et ce, afin d'assurer la sécurité des citoyens ainsi que celle des utilisateurs de ce tronçon de la route de l'Église.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-11-716.9.1

9.1. Modification de la résolution 2019-10-691.9.1 concernant l'adjudication du contrat de collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-691.9.1 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière s'étant tenue le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans celle-ci puisque son dernier alinéa prévoyait que Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, procéderaient à la signature d'un contrat à intervenir entre la Municipalité de Cacouna et l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes Inc.;

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres est excessivement complet et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la signature d'un tel contrat;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le document d'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles fasse office de contrat entre la Municipalité de Cacouna et l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes Inc.

2019-11-717.9.2

9.2. Modification de la résolution 2019-10-692.9.2 concernant l'adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-692.9.2 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière s'étant tenue le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans celle-ci puisque son dernier alinéa prévoyait que Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, procéderaient à la signature d'un contrat à intervenir entre la Municipalité de Cacouna et l'entreprise Hugues Guérette Inc.;

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres est excessivement complet et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la signature d'un tel contrat;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le document d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité fasse office de contrat entre la Municipalité de Cacouna et l'entreprise Hugues Guérette Inc.

2019-11-718.9.3

9.3. Renouvellement de l'entente avec la Société VIA pour le traitement des matières recyclables

CONSIDÉRANT que l'entente temporaire avec la Société VIA pour le traitement des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT le besoin de la Société Via de modifier ces tarifs afin d'assurer la pérennité et la qualité des services;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues avec la Société VIA afin d'uniformiser le tarif à la majorité des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'offre d'entente proposée par la Société VIA pour une tarification de 97,00 \$ la tonne métrique, plus taxes, pour la période allant du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2021;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'entente avec la Société VIA pour le traitement des matières recyclables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna l'entente avec la société VIA pour le traitement des matières recyclables.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. Permis – Rapport mensuel du mois d'octobre 2019

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois d'octobre 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2019-11-719.10.2

10.2. Démission de deux membres du Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT qu'un Comité d'embellissement de la Municipalité a été formé lors de la séance régulière du mois de septembre 2015 par l'adoption de la résolution numéro 2015-09-246.4.2;

CONSIDÉRANT que M. Jacques Desjardins et Mme Lizelle Ouellet faisaient partie des membres nommés pour la formation de ce Comité d'embellissement;

CONSIDÉRANT que ces derniers ont fait parvenir une correspondance écrite au Conseil municipal afin de lui faire part de leur intention de se retirer du Comité d'embellissement;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les noms de M. Jacques Desjardins et de Mme Lizelle Ouellet soient retirés de la listes des membres faisant partie du Comité d'embellissement de la Municipalité de Cacouna;

QUE le Conseil municipal accepte leur démission et que leur mandat au sein du Comité d'embellissement prenne fin dès l'adoption de la présente résolution.

2019-11-720.10.3

10.3. Dépôt des crédits de taxes à verser dans le cadre du Programme de revitalisation 2014-2017

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des versements de novembre 2019 pour le Programme de revitalisation 2014-2017 de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal accepte les versements de novembre 2019 pour le Programme de revitalisation 2014-2017 de la Municipalité de Cacouna.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'octobre 2019

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois d'octobre 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2019-11-721.11.2

11.2. Autorisation de dépenses à venir pour les Loisirs Kakou

CONSIDÉRANT la liste des besoins en équipement des Loisirs Kakou préparée par M. Cédric Soucy, technicien en loisir, à savoir :

- Chandails de soccer avec numéro et logo (40 unités, modèle Adidas Estro 15) au montant de 1 150,00 \$, plus les taxes applicables;
- Divers équipements pour le prochain Camp de jour qui se déroulera à l'été 2020 pour un montant d'environ 200,00 \$, plus les taxes applicables;
- Ballons de soccer U-10 (grandeur 5) pour un montant total d'environ 250,00 \$, plus les taxes applicables;

- Logiciel informatique Antidote pour un montant d'environ 120,00 \$, plus les taxes applicables;
- Diverses rallonges électriques pour un montant total d'environ 155,00 \$, plus les taxes applicables;
- Lumières de Noël décoratives, pour un montant total d'environ 100,00 \$, plus les taxes applicables;
- Lumières pour les activités de « disco patin » pour un montant total d'environ 338,00 \$, plus les taxes applicables;
- Combustible de type « kérosène » pour les activités de marche et de patin au flambeau, pour un montant total d'environ 30,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ces équipements sont nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités se déroulant sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la situation budgétaire des Loisirs Kakou permet l'achat de l'ensemble des équipements mentionnés ci-dessus;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal autorise M. Cédric Soucy à procéder à l'achat de l'ensemble des équipements mentionnés à la présente résolution;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-11-722.11.3

11.3. Facture Animation de l'Est – Installation des équipements sonores et visuels au Centre de Loisirs Place St-Georges

CONSIDÉRANT que l'entreprise Animation de l'Est a été mandatée par l'adoption de la résolution numéro 2019-04-515-11.12 afin de procéder à l'installation d'équipements audio et vidéo à l'intérieur du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que l'installation de ces équipements a été dûment complétée;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #2019322 reçue de l'entreprise Animation de l'Est au montant de 27 809,21 \$, incluant les taxes, pour l'installation d'équipements audio et vidéo à l'intérieur du Centre de Loisirs Place St-Georges;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-11-723.11.4

11.4. Comité des amis des aînés – Correction de la résolution 2019-10-698.11.7

CONSIDÉRANT que par l'adoption de la résolution numéro 2019-10-698.11.7 la Municipalité de Cacouna a accepté de louer gratuitement le local du Centre jeunes au

Comité des amis des aînés, et ce, de 13h00 à 17h00 les lundi et mardi, afin qu'il puisse tenir diverses activités;

CONSIDÉRANT que le Comité des amis des aînés a procédé à une réévaluation de ses besoins au niveau de la salle qu'il avait choisi d'occuper pour le déroulement de ses activités;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la résolution adoptée sous le numéro 2019-10-698.11.7 soit modifiée de façon à ce que la salle occupée par le Comité des amis des aînés soit dorénavant la salle des Loisirs « Campor », et ce, de 13h00 à 17h00 les lundi et mardi, conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas d'activité prévue par les Loisirs Kakou lors de ces périodes, puisque l'occupation du local par les Loisirs Kakou demeurera prioritaire à la présente autorisation accordée au Comité des amis des aînés.

2019-11-724.11.5

11.5. Contrat de travail du technicien en loisirs et culture

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'embauche permanente de Monsieur Cédric Soucy, à titre de technicien en loisirs et culture;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de M. Cédric Soucy seront établies dans un contrat de travail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail prendra effet à compter du 10 novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2022;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna le contrat de travail entre M. Cédric Soucy et la Municipalité de Cacouna;

QUE ce contrat de travail prendra effet à compter du 10 novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.

2019-11-725.11.6

11.6. Approbation des contrats pour la dispense de divers cours offert aux citoyens

CONSIDÉRANT qu'afin d'offrir divers cours aux citoyens de la Municipalité de Cacouna, il est essentiel que des contrats de travail interviennent entre les enseignants dispensant ces cours et les Loisirs Kakou;

CONSIDÉRANT que les cours dispensés à l'automne 2019 sont les suivants :

- Équilibre et maintien donné par M. Éric Gagnon;
- Soccer intérieur donné par Mme Océanne Grenier;
- Langue anglaise donné par Mme Karen-Ann Fallu;
- Zumba Kids donné par Mme Patricia Gracia;
- Muscler vos méninges donné par Mme Martine Canuel;

- Kobudo donné par M. Denis Boucher;
- Karaté donné par M. Denis Boucher;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M. Cédric Soucy, technicien en loisirs, soit autorisé à signer l'ensemble des contrats de travail mentionnés à la présente résolution;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements prévus dans les contrats de travail de chacun des enseignants à titre de rémunération pour la dispense de ces cours, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-11-726.11.7

11.7. Autorisation pour la signature de l'entente de service avec la MRC concernant l'élaboration de la politique familiale et de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (ci-après programme) du ministère de la Famille offre un soutien aux municipalités et MRC qui coordonnent un regroupement d'au moins cinq municipalités afin d'augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le programme d'un projet regroupé par les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-141 de la municipalité de Saint-Arsène souhaitant octroyer le mandat à la MRC du processus d'élaboration de la politique familiale et, de ce fait, joindre le processus avec les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT également la volonté de la MRC de Rivière-du-Loup à mettre en place une démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), pour assurer un milieu de vie de qualité à ses aînés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rivière-du-Loup a déposé une demande de financement au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (ci-après : MADA) – Volet 1 soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés, en collaboration avec les communautés suivantes :

- MRC de Rivière-du-Loup;
- Municipalité de Cacouna;
- Municipalité de L'Isle-Verte;
- Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
- Municipalité de Saint-Arsène;
- Municipalité de Saint-Épiphane;
- Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger;
- Municipalité de Saint-Modeste;
- Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes se regroupent dans les deux projets à l'exception de la municipalité de Saint-Épiphane laquelle ne participe qu'à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'efficacité il est bénéfique pour le processus d'élaboration de la politique familiale et de la démarche MADA que les deux projets se regroupent afin de prévoir l'embauche de deux chargés de projet se séparant le territoire par municipalité;

CONSIDÉRANT le budget du projet d'élaboration de la politique familiale et de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente entre la MRC de Rivière-du-Loup et les huit (8) municipalités afin qu'elles puissent se partager les ressources financières et humaines, dont les services de deux chargés de projet;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Cacouna.

2019-11-727.11.8

11.8. Construction de la patinoire - Octroi d'un mandat à la firme LER afin d'effectuer le contrôle des sols et matériaux pour la construction de la patinoire

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer une bonne qualité de l'ensemble des matériaux utilisés par l'entrepreneur pour la construction de la patinoire, il nous a été fortement suggéré par M. Charles D'Amour, ingénieur de la firme GÉNIE+, de faire appel à une entreprise capable de réaliser un mandat de contrôle des sols et matériaux pour ce type de construction;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes)
Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc.	2 893,23 \$
Englobe	8 053,63 \$

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., et ce, pour effectuer le contrôle des sols et matériaux pour la construction de la patinoire à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus au moment de la réception de la facture, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-11-728.11.9

11.9. Facture Atelier5 – Administration de chantier

CONSIDÉRANT que l'entreprise Atelier5 a été mandatée afin de procéder à l'administration du contrat et du chantier de la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que vingt-cinq pour cent (25 %) de ce mandat a été complété;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #3212 reçue de l'entreprise Atelier5 au montant de 934,17 \$, incluant les taxes, pour l'administration du contrat et du chantier de la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-11-729.11.10

11.10. Refonte visuelle des sites web des municipalités rurales

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les 12 municipalités rurales du territoire se sont regroupées pour élaborer conjointement leur site web sur le même système de gestion « Neural » conçu par monsieur Django Blais;

CONSIDÉRANT que ce regroupement des 12 municipalités a permis une économie financière importante et un partage d'expertise entre les ressources œuvrant à la mise à jour dans chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs améliorations technologiques ont été réalisées chaque année, mais que le graphisme et le visuel n'ont pas beaucoup changé depuis la mise en ligne;

CONSIDÉRANT que les sites web présents sur Internet ont beaucoup évolué depuis 2009 et que les attentes des utilisateurs se sont beaucoup raffinées;

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent développer une image distinctive et plus moderne à travers leur site tout en conservant l'arborescence actuelle des contenus;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité qui souhaite adhérer au projet de refonte visuelle des sites web des municipalités rurales devra signer un contrat avec le concepteur Django Blais directement;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna :

- Accepte de participer au projet de refonte visuelle des sites web des municipalités rurales;
- Accepte la soumission de Django Blais au montant total de 10 923,10 \$ (incluant les taxes) à diviser entre les municipalités participantes;

- Autorise la dépense maximale de 910,26 \$. Advenant le cas où le coût à assumer par la Municipalité de Cacouna serait supérieur à ce dernier, il devra être approuvé par une nouvelle résolution du Conseil municipal à cet effet;
- Demande de recevoir un projet des modifications visuelles et graphique à être apportées au site web de la Municipalité avant que celles-ci soient définitivement effectuées;
- Désigne Monsieur Félix Bérubé, directeur-général et secrétaire-trésorier, pour signer le contrat à intervenir avec monsieur Django Blais.

2019-11-730.11.11

11.11. Atelier5 - Certificat de paiement #1 pour Constructions Béton 4 Saisons

CONSIDÉRANT que l'entreprise Atelier5 nous a fait parvenir le certificat de paiement #1 à effectuer à l'entreprise Constructions Béton 4 Saisons suivant l'avancement des travaux de la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que le certificat de paiement #1 indique que cinquante-deux pour cent (52 %) des travaux sont maintenant complétés, la première facture (# 3651) s'élève à un montant de 225 848,96 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement dû à l'entreprise Constructions Béton 4 Saisons conformément au certificat de paiement #1 reçu à cet effet de la firme Atelier5, le tout représentant un montant de 225 848,96 \$, incluant les taxes;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, de la façon prévue à la résolution numéro 2019-09-643.3 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2019.

12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

14. INFORMATIONS

14.1. Prochaine réunion du conseil – 9 décembre 2019 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-11-731.17.1

17.1. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h48 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
Mairesse

Félix Bérubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

P-V Novembre 2019

